

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 1er juillet 2025

N° 2025_44

ACQUISITION D'UN VEHICULE SUITE AU VOL DE DECEMBRE 2024.

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Guillaume PORCHET, Olivier TRAVEL, Thierry BOISSINOT Thomas BEVILLE, Isabelle PIDOUX.

Excusés avec pouvoirs : Patrick MOULINEAU donne pouvoir à Thierry BOISSINOT

Excusée sans pouvoir : Christian PINEAU, Sophia AUGER, Fabienne THORRÉE, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Sandra SAUVAGE, Céline PAILLAT, Marine SACRÉ

Secrétaire de séance : Olivier TRAVEL.

Conseillers en exercice :	19
Présents :	10
Excusés :	08
Pouvoirs :	01
Votants :	11

Date de convocation : 26 juin 2025

Date d'affichage : 2 juillet 2025

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
079-217903517-20250701-2025_44-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

N° 44 : ACQUISITION D'UN VEHICULE SUITE AU VOL DE DECEMBRE 2024.

Mme le Maire expose que suite au vol du camion de la collectivité en décembre 2024, son absence complique le déplacement des agents communaux, et notamment celui en charge de l'entretien des bâtiments car tout son matériel était contenu dans son véhicule, ce qui lui évitait nombre d'allers-retours à l'atelier.

Le sinistre est en cours d'instruction auprès de l'assurance, mais il est impossible d'attendre plus longtemps pour renouveler ce véhicule.

Des devis ont été demandés et un véhicule correspondant à nos attentes est disponible chez un professionnel.

Après délibération, le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité des membres présents ou représentés, et :

- accepte l'acquisition d'occasion d'un fourgon Ford TRANSIT FGN T350 Diesel au prix de 22 780.45 € TTC
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Le maire,

Olivier TRAVEL



Lucy MOREAU



Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr